

Mode d'emploi

Numéro d'homologation fédéral :

W-6964

Insignia®

Fongicide

Substances actives : 200 g/kg de pyraclostrobine

Mode d'action (groupe FRAC) : 11

Formule : Granulés hydrodispersibles (WG)

Taille du conditionnement : 1 kg

Fongicide de lutte contre les maladies fongiques affectant les pelouses d'ornement et les pelouses sportives

Application

Mode d'action

Insignia est un fongicide à large spectre pour combattre les principales maladies affectant les graminées du gazon. Insignia contient la substance fongicide active pyraclostrobine.

La substance active pyraclostrobine est une substance fongicide active appartenant au groupe des strobilurines. Les strobilurines sont des dérivés synthétiques de substances d'origine naturelle, qui sont efficaces dans la lutte contre les agents pathogènes fongiques.

La pyraclostrobine est absorbée par les parties traitées de la plante et montre une activité systémique locale et translaminaire. La fixation simultanée sur la pellicule cireuse de la plante entraîne une formation de dépôts locaux, qui assurent une bonne durée d'action du produit.

La pyraclostrobine inhibe la germination des spores ainsi que la croissance du mycélium et la sporulation des champignons à la surface de la feuille et dans la feuille.

Tolérance des plantes cultivées

Lorsqu'il est utilisé dans le respect de la dose d'application recommandée, l'expérience montre qu'Insignia est bien toléré par les pelouses d'ornement et les pelouses sportives.

Une validation illimitée ne peut toutefois pas être octroyée pour toutes les graminées du gazon et pour toutes les conditions d'utilisation en raison de la très grande variabilité des types de graminées du gazon et des procédés d'application. Avant d'employer le produit à grande échelle, il est donc conseillé à l'utilisateur d'employer tout d'abord le produit sur une petite surface partielle dans les conditions d'application individuelles existantes et en tenant compte des présentes instructions d'utilisation. Après l'application, il est recommandé d'examiner régulièrement la surface partielle sur une période de deux semaines.

Spectre d'action

Insignia a un effet protecteur contre les agents pathogènes :

Pythium spp.

Rhizoctoniose *Rhizoctonia solani*

Fil rouge du gazon

Pourriture des neiges

Dollar spot des graminées

En règle générale, une application précoce (préventive) est recommandée pour la lutte contre les maladies précitées. La pulvérisation est nécessaire si les conditions météorologiques sont propices aux infections.

REMARQUES :

Le dollar spot des graminées ne peut pas être éradiqué complètement par Insignia. Une nette inhibition des symptômes est néanmoins obtenue avec l'emploi à temps d'Insignia en association/programme de traitement avec d'autres produits autorisés.

Autres remarques

Pour un grand nombre de fongicides, il existe un risque général d'apparition de souches fongiques résistantes aux substances actives. Dans des conditions particulièrement défavorables, une modification de l'efficacité du produit ne saurait, par conséquent, être exclue. La dose d'application recommandée par BASF doit impérativement être respectée.

RECOMMANDATIONS D'APPLICATION ET INDICATIONS

PELOUSES D'ORNEMENT ET PELOUSES SPORTIVES

Dose d'application :

1,25 kg/ha

Trois traitements maximum par parcelle et par an

Volume d'eau : 200 – 400 l/ha

Pour lutter contre les maladies des graminées du gazon, il est recommandé d'effectuer l'application d'Insignia de manière préventive.

Pour une lutte optimale contre les maladies dans les graminées de gazon, il est recommandé d'utiliser INSIGNIA à intervalles réguliers à titre préventif dans le cadre d'un programme de rotation avec d'autres fongicides.

L'expérience montre qu'il faut prévoir des intervalles de traitement compris entre deux et quatre semaines, en fonction des conditions météorologiques et du risque de maladie.

Il est important de tenir compte de l'utilisation de modes d'action alternatifs (produits qui ne sont pas à base de strobilurine) lors de la sélection des produits destinés à un programme de rotation.

APPLICATIONS AUTORISEES

Culture	Agent pathogène / action	Instructions de dosage	Consignes
Pelouses d'ornement et pelouses sportives	Pythium spp.	Dose d'application : 1,25 kg/ha	1, 2, 3
	Rhizoctoniose Rhizoctonia solani		
	Fil rouge du gazon		
	Pourriture des neiges		
	Dollar spot des graminées		

CONSIGNES D'AUTORISATION ET REMARQUES :

- 3 traitements maximum par parcelle et par an.
- SPe 3 : pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut, en cas de mesures réduisant la dérive, être réduite conformément aux instructions de l'OFAG.
- Préparation de la bouillie de pulvérisation : porter un masque de protection respiratoire (P3).

TECHNIQUE D'APPLICATION

I. Prévention de résidus et nettoyage

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion de 1:10 et les appliquer sur la surface traitée.

Le nettoyage doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption prévisible de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

II. Préparation de la bouillie de pulvérisation

1. Remplir la cuve à moitié d'eau.
2. Retirer la passoire et faire tomber en pluie Insignia pendant le remplissage de la cuve avec de l'eau, après avoir mis l'agitateur en marche. En cas d'utilisation d'un bac d'incorporation, retirer la passoire et verser lentement Insignia dans le courant d'eau.
3. Ajouter, le cas échéant, un partenaire de mélange.
4. Remplir la cuve avec de l'eau.
5. Appliquer immédiatement les mélanges tout en faisant fonctionner l'agitateur.

Porter des gants de protection, un vêtement de protection et des chaussures fermées lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation. L'utilisation d'un masque de protection respiratoire (P3) est en outre obligatoire.

III. Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !

Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

Pendant le passage et pendant la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Volume d'eau : 200 à 400 l/ha

Si, lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

Miscibilité

Insignia est miscible avec des herbicides, fongicides, régulateurs de croissance et insecticides ainsi qu'avec des engrais foliaires de qualité.

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs de mélanges en cuve qui ne sont pas recommandés par nos soins.

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.



Conseils pour le stockage

Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l'abri du gel. En particulier pour le stockage de bidons entamés, il est nécessaire de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.

CONSEILS DE SECURITE POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Symboles et indications de dangers :

Marquage abrégé	GHS07	GHS09
Symbole		
Indication de dangers	Attention danger	Danger pour le milieu aquatique

Mot-clé : Attention

Avertissement :

Conserver hors de portée des enfants.

EUH 401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Conserver hors de portée des enfants.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit et/ou son emballage. (Ne pas nettoyer les appareils d'application à proximité immédiate d'eaux de surface / Éviter les rejets indirects via les avaloirs de cour et de chaussée.)

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

Conseils de prudence (prévention) :

- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

Conseils de prudence (intervention) :

- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence (stockage) :

- P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

Conseils de prudence (élimination) :

- P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Service d'urgence en cas d'intoxications :

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

En dehors des heures d'ouverture, le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (p. ex. incendie, accident, etc.).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences.

L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant au présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

AB HIER NICHT ÜBERSETZEN SONDERN ALS HILFE FÜR SIE EIN AUSZUG AUS DEM Pflanzenschutzmittel Verzeichnis des BLW.

Pflanzenschutzmittelverzeichnis (Stand: 04.10.2017)

Produkt:

Handelsbezeichnung: Insignia

Produktekategorie Fungizid	Bewilligungsinhaber BASF Schweiz AG	Eidg. Zulassungsnummer W-6964
Stoff(e) Wirkstoff: Pyraclostrobin	Gehalt 20 %	Formulierungscode WG Wasserdispergierbares Granulat

Anwendungen

A Kultur	Schaderreger/Wirkung	Dosierungshinweise	Auflagen
Z Zier- und Sportrasen	Pythium spp. Rhizoctonia-solani-Krankheit Rotfadenkrankheit des Rasens Schneeschimmel Talerfleckenkrankheit (Dollarfleckenkrankheit)	Aufwandmenge: 1.25 kg/ha	1, 2, 3

Auflagen und Bemerkungen:

1. Maximal 3 Behandlungen pro Parzelle und Jahr.
2. SPe 3: Zum Schutz von Gewässerorganismen vor den Folgen von Drift eine unbehandelte Pufferzone von 6 m zu Oberflächengewässern einhalten. Diese Distanz kann beim Einsatz von driftreduzierenden Massnahmen gemäss den Weisungen des BLW reduziert werden.
3. Ansetzen der Spritzbrühe: Atemschutzmaske (P3) tragen.

Gefahrenkennzeichnungen:

- Darf nicht in die Hände von Kindern gelangen.
- EUH 401 Zur Vermeidung von Risiken für Mensch und Umwelt die Gebrauchsanleitung einhalten.
- H332 Gesundheitsschädlich bei Einatmen.
- H335 Kann die Atemwege reizen.
- H410 Sehr giftig für Wasserorganismen mit langfristiger Wirkung.
- SP 1 Mittel und/oder dessen Behälter nicht in Gewässer gelangen lassen.

Signalwort:

- Achtung

Gefahrensymbole und -bezeichnungen:

Kurzkennzeichnung GHS07 GHS09

Symbol

Gefahrenbezeichnung Vorsicht gefährlich Gewässergefährdend

Im Zweifelsfall gelten einzig die Originaldokumente der Zulassung. Die Erwähnung eines Produktes, Wirkstoffes oder einer Firma stellt keine Empfehlung dar und bedeutet nicht, dass sich das Produkt im Verkauf befindet.

Index des produits phytosanitaires (Version: 04.10.2017)

Produit:

Dénomination commerciale: Insignia

Catégorie de produits	Titulaire de l'autorisation	Numéro de l'homologation
Fongicide	BASF Schweiz AG	W-6964
Substance	Teneur	Code de formulation
Substance active: pyraclostrobin	20 %	WG granulés à disperser dans l'eau

Indications

A Culture	Organismes nuisibles/Utilisation	Dosage	Charges
Z gazon d'ornement et terrains de sport	dollar spot des graminées fil rouge du gazon moisissure des neiges Pythium spp. rhizoctone	Dosage: 1.25 kg/ha	1, 2, 3

Charges et remarques:

1. 3 traitements au maximum par parcelle et par année.
2. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.
3. Préparation de la bouillie: porter un masque de protection respiratoire (P3).

Indications relatives aux dangers:

- Tenir hors de portée des enfants.
- EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Mention d'avertissement:

- attention

Symboles et indications de danger:

Identificateur clé

GHS07

GHS09

Symbole



Identificateur danger

Attention dangereux

Dangereux pour le milieu
aquatique

En cas de doutes, seuls les documents originaux de l'homologation sont valables. La citation d'un produit, d'une substance active ou d'une entreprise ne représente pas une recommandation. La citation d'un produit ne signifie pas que le produit soit commercialisé.

Elenco dei prodotti fitosanitari (stato: 04.10.2017)

Prodotto:

Denominazione commerciale: Insignia

Categoria di prodotti	Titolare dell'autorizzazione	Numero federale di omologazione
Fungicida	BASF Schweiz AG	W-6964
Principio	Tenore	Codice di formulazione
Principio attivo: Pyraclostrobin	20 %	WG granulare idrodispersibile

Applicazioni

A Coltura	Agente patogeno/Efficacia	Dosaggio	Restrizioni
Z Tappeti erbosi e terreni sportivi	Agente della macchia a forma di dollaro Filo rosso del tappeto erboso Muffa delle nevi Pythium spp. Rizottonia	Dose: 1.25 kg/ha	1, 2, 3

Restrizioni e osservazioni:

1. Al massimo 3 trattamenti per anno e particella.
2. SPe 3: per proteggere organismi acquatici dagli effetti della deriva rispettare una zona tampone non trattata di 6 m dalle acque superficiali. Tale distanza può essere ridotta attuando misure di riduzione della deriva secondo le istruzioni dell'UFAG.
3. Durante la preparazione della poltiglia: indossare una maschera di protezione (P3).

Caratterizzazione di pericolo:

- Tenere fuori dalla portata dei bambini.
- EUH 401 Per evitare rischi per la salute umana e per l'ambiente, seguire le istruzioni per l'uso.
- H332 Nocivo se inalato.
- H335 Può irritare le vie respiratorie.
- H410 Molto tossico per gli organismi acquatici con effetti di lunga durata.
- SP 1 Non contaminare l'acqua con il prodotto o il suo imballaggio.

Avvertenza:

- Attenzione

Simboli e indicazioni di pericolo:

Identificatore chiave

GHS07

GHS09

Simbolo



Indicazione di pericolo

Attenzione pericolo

Pericoloso per l'ambiente
acquatico

In caso di dubbio valgono soltanto i documenti originali dell'omologazione. La menzione di un prodotto, principio attivo o di una ditta non rappresenta alcuna raccomandazione.